

LA RÉGION DE QUÉBEC PARTICULIÈREMENT TOUCHÉE  
**3,000 PROPRIÉTAIRES D'AUTOS  
 USAGÉES PERDENT LEUR GARANTIE**

Page A-8

TABLOID  
 SPORT

WINNIPEG  
 L'EMPORTE  
 4-1 SUR  
 MONTRÉAL

Page 2

L'enveloppe d'argent  
**GAGNEZ  
 10 000\$**  
 PARTICIPEZ À  
 CKCV 1280

# LE SOLEIL

VENDREDI 15 MARS 1985  
 QUÉBEC, 89e année, no 76.

52 pages, 3 cahiers  
 - 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 2,50\$  
 lies de la Madeleine-Gaspé-Perce-Abitibi 50¢

35¢



## GALA REAGAN MOREAU, CORBEIL, RENO ET AUTRES BLÂMÉS

◆ Les artistes d'ici qui participent au gala donné en l'honneur du président américain Ronald Reagan ne sont pas tout à fait conscients de la portée sociale de leur geste et font la preuve que, pour certains, l'argent n'a pas d'odeur.

par Michel CORBEIL

Ce sont les deux points relevés par des porte-parole de la Coalition, qui manifestera dimanche, le 17 mars, contre la visite américaine, lorsqu'interrogés sur ce qu'ils pensent de la présence sur scène de Québécois et Canadiens au spectacle organisé pour M. Reagan, au Grand Théâtre de Québec.

Un peu embêté par la question, comme les autres membres interrogés lors de la conférence de presse de la coalition, hier, M. Christophe Auger, membre de l'exécutif national de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), a commencé par répondre que "je n'en sais pas beaucoup sur le gala".

"Mais, a-t-il ajouté, on peut à tout le moins questionner les artistes. Ils font un choix social quand ils décident de s'allier à la venue de Reagan. Comme quoi, l'argent n'a pas d'odeur... A moins qu'ils en profitent pour s'infiltrer et faire le contraire (de ce qu'on attend d'eux). Mais..."

"J'aurais aimé que nos artistes ne s'impliquent pas. Pour nous, il faut donner à la visite sa pleine signification. Participer ne veut pas dire qu'on cautionne tout de la politique de Reagan. Mais, ça ne peut être qu'une marque d'engagement, de complicité."

La portée sociale

Premier vice-président à la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), M.

Lire A-2, BLÂMÉS

Autre texte, page A-4



Ginette RENO

Le Soleil, Jean Vallières



Le chef du Hilton, Jean Soulard, qui est responsable du buffet qui sera servi au Grand Théâtre, lors du gala Reagan-Mulroney, a présenté ses canapés aux représentants de la presse hier.

## DÉLICIEUX... LES CANAPÉS "REAGAN"

◆ Branle-bas de combat! Reagan arrive! Des grosses armoires à glace qui ne comprennent pas un mot de français ont pris d'assaut quelques étages du Château Frontenac; dans les bureaux du consulat des États-Unis, c'est la panique.

par Pierre CHAMPAGNE

Presque impossible de rejoindre quelqu'un, tout le monde est trop occupé; dans les cuisines du Hilton, ça fonctionne à pleine vapeur pour produire les 54.000 canapés qui seront offerts au Grand Théâtre; Jean-Pierre Ferland est frustré parce qu'on ose lui imposer des textes; même Serge Bruyère a décidé de faire exception et d'ouvrir son réputé restaurant dimanche soir, ce qu'il ne fait jamais.

Dans tout ce remue-ménage, les journalistes ont quand même pu tirer leur épingle du jeu, hier après-midi, puisqu'une vingtaine de journalistes avaient été invités par la direction du Hilton International de Québec à goûter, en primeur, avant même les dégustateurs de la Maison-Blanche, les 35 variétés de hors-d'oeuvre de luxe qui seront présentés aux invités de M. Mulroney, au Grand Théâtre, dans quelques jours.

Saumon fumé, caviar de Russie, pétoncles et crevettes, pâté de ceci et petit four de cela, il y en avait pour tous les goûts et chacun d'entre nous pouvait jouer à son rythme le grand air de la mélodie du pique-assiette, pianissimo ou al dente.

C'était bon à s'en lécher les doigts, (expression américaine originaire du Kentucky)... geste que l'on peut poser en mangeant du poulet grillé mais qu'il ne faut surtout pas faire en dégustant des canapés de luxe au dernier étage du Hilton avec du grand monde.

Cette semaine, le premier ministre du Canada ne déclarait-il pas que le seul problème du Québec n'était pas d'ordre politique mais gastronomique. Le seul problème qu'un Américain peut avoir, à Québec, a dit le premier ministre, c'est celui de choisir le meilleur restaurant de la ville. Les invités de M. Mulroney et de M. Reagan n'auront pas à s'en préoccuper puisque, sur les 54.000 canapés qui leur seront présentés, ils en trouveront bien trois ou quatre à leur goût.

Le représentant du SOLEIL en a dégusté une bonne vingtaine (avant d'aller souper ensuite au Aloha dans le Vieux-Port) et il n'en est pas un seul qui ne méritait pas une bonne note. Personne dans le groupe ne s'est senti mal ou subitement malade; le caviar ne contenant pas d'arsenic et le saumon fumé n'avait pas été coloré au peroxyde. Messieurs les goûteurs du président seront sans doute très satisfaits des services du chef Jean Soulard et de toute sa brigade.

## POUR DIFFAMATION LE JUGE MIGNEAULT POURSUIVI

◆ Les deux avocats qui défendaient Denis Lortie à son procès viennent d'intenter une action en dommages et intérêts d'un demi-million de dollars contre le juge Yvan Migneault qui, soutiennent-ils, aurait tenu des propos diffamatoires à leur égard.

par Michel TRUCHON

Il a été impossible d'obtenir quelque commentaire que ce soit de la part du juge Migneault, lorsque joint au téléphone.

Tout indique que c'est la première fois au Québec qu'un juge de la cour supérieure doit faire face à une telle poursuite.

Me Royer et Me Fortier déclarent qu'ils sont justifiés de demander réparation, le juge ayant agi avec préméditation, malice, mauvaise foi et avec l'intention de nuire, leur causant ainsi un tort irréparable.

Selon les avocats, le juge Migneault connaissait bien ou était en mesure de prévoir les conséquences évitables des paroles prononcées contre eux, le procès étant alors couvert journellement par tous les médias à travers le pays et au-delà, faisant particulièrement l'objet d'une publicité peu coutumière relative à l'essence même des faits originant des accusations portées contre Denis Lortie.

Ils soutiennent que les paroles du juge, prononcées dans l'une des plus grandes salles du palais de justice, pleine de curieux, de juristes et de journalistes, ont exposé ceux qu'elles visaient à la haine, au mépris, au ridicule de leurs confrères, de leurs clients, de leur entourage et du public en général, entachant à tout jamais leur réputation.

Le juge Migneault, par ses paroles, "a abusé de ses droits de magistrat, outrepassé ses devoirs de juge, agi en dehors de ses fonctions judiciaires, créant par là un abus de droit et un excès de juridiction", soutiennent Mes Royer et Fortier. Ils ajoutent que de façon pré-

Lire A-2, JUGE



Le juge Yvan MIGNEAULT

## DES EFFETS SPÉCIAUX QUI ONT MAL TOURNÉ POUR UN ARTIFICIER

Page A-3

### SOMMAIRE

Alain Bouchard	A-4
Annonces classées	C-4 à C-8
Arts et spectacles	B-6 à B-9
Bridge	C-7
Carrières et professions	B-10
Décès	C-9
Economie-finances	C-1 à C-3
Editorial	B-4
Feuilleton	B-9
Horoscope	C-7
Information régionale	A-6 et A-7
Loterie	A-2
Monde	B-3
Mot mystère	C-6
Mots croisés	C-6
Où aller à Québec	B-9
Patron	C-6
Politique	B-1 et B-2
Votre page	B-5

### MÉTÉO



Un ciel variable aujourd'hui avec un maximum de moins 3. Demain: beau à Québec et dégelage dans l'Est.

Détails, page A-4

## CENTRE TOURISTIQUE AU MANÈGE MILITAIRE

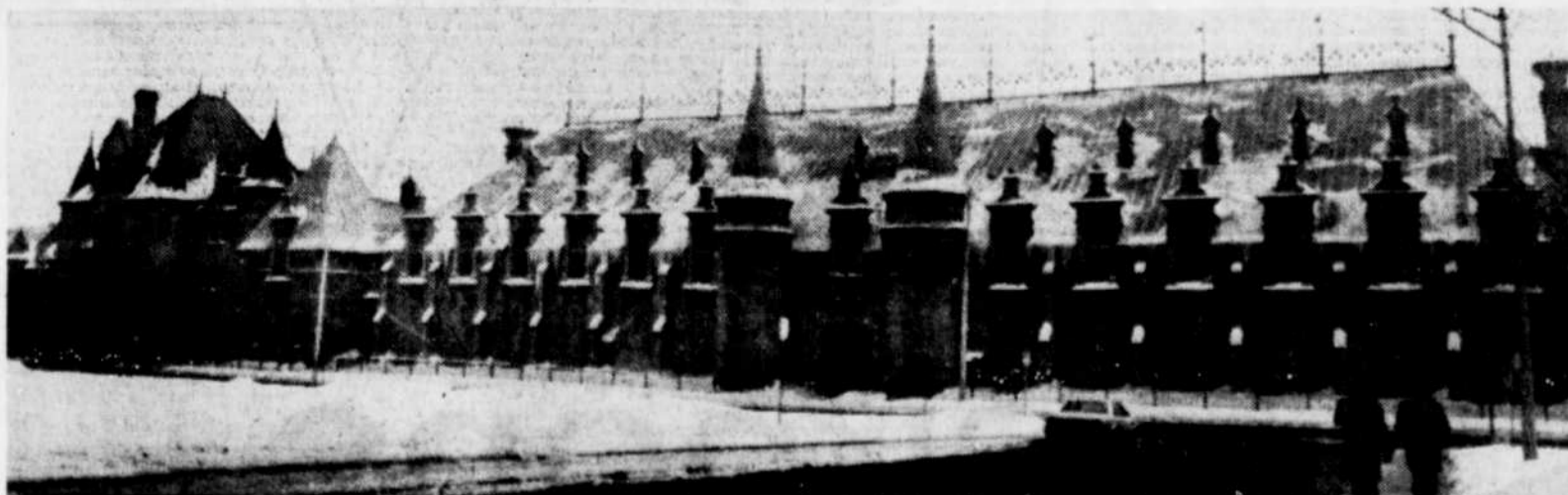
# LE DOSSIER DÉBLOQUÉ PAR LÉGER

◆ Le ministre québécois du Tourisme, M. Marcel Léger, a débouqué le dossier de sorte que la région de Québec, à l'instar de Montréal, aura son centre d'accueil et de renseignement touristique international.

par Georges ANGERS

Il ne manque plus que l'accord du gouvernement fédéral pour que le dossier aboutisse puisque ce dernier est propriétaire de l'édifice retenu pour l'établissement de ce centre, le Manège militaire, site qui fait l'unanimité chez les intervenants de la région et que M. Léger endosse également.

Lire A-2, MANÈGE



Ottawa doit consentir à céder le manège pour la somme nominale de \$1.

Le Soleil, Jacques Deschênes

## JUGE (suite de la première page)

méditée et délibérée, il a violé la loi et la règle de justice naturelle "audi alteram partem" (écouter l'autre partie) ainsi que les dispositions de la charte des droits et libertés de la personne.

"Les demandeurs ont été privés de leur droit le plus fondamental issu des règles de justice naturelle, en ce que le juge s'est servi de sa tribune judiciaire pour les traiter d'incompétents sans qu'ils ne soient accusés de quoi que ce soit et alors qu'ils étaient soumis strictement à la loi du silence tant par le respect de leur code de déontologie que par la crainte évidente de condamnation pour outrage au tribunal", soutiennent les deux avocats.

Ils précisent qu'ils ont subi et continuent de subir un préjudice grave résultant d'une condamnation publique pour incompétence sans avoir eu droit à une défense

pleine et entière, sans jamais avoir eu l'occasion de démontrer leur compétence ou innocence et sans même avoir pu bénéficier de la présomption d'innocence en regard des reproches et accusations d'un magistrat.

Mes Royer et Fortier déclarent également que le juge a fait fi des indications pourtant claires de l'article 4 de la charte des droits et libertés de la personne qui reconnaît que toute personne a droit à la sauvegarde de sa dignité, de son honneur et de sa réputation. Ses commentaires intentionnels sont une atteinte illicite à un droit ou à une liberté reconnue par ladite charte et, à ce titre, les demandeurs sont en droit d'exiger des dommages exemplaires, soutiennent-ils.

Dénonçant une atteinte grave à leurs droits et libertés, étant membres du Barreau depuis plus de six

ans et ayant toujours joui d'une réputation d'avocats et d'hommes intègres, honnêtes et consciencieux, Mes Royer et Fortier se disent en droit de réclamer chacun \$125,000 pour dommages exemplaires.

Ils disent également être en droit de réclamer chacun \$125,000 à titre de dommages-intérêts généraux pour douleurs et souffrances morales et psychologiques endurées, angoisses, humiliation, stress, perte de confiance, insécurité, perte de bonne réputation et nuisance à leur carrière.

Les avocats déclarent en outre qu'ils ont fondamentalement le droit de jouir de l'estime, du respect et de la considération de leur famille, de leur entourage, de leurs confrères, du milieu judiciaire et de la population en général, ce que selon eux le juge Migneault a dénié à tout jamais.

## En Ontario

# Prise d'otages à la prison de Kingston

◆ KINGSTON, Ont. (PC) — Cinq infirmières et un gardien ont été victimes d'une prise d'otages au pénitencier de Kingston, en Ontario, hier soir.

La police municipale a fait savoir qu'une équipe de négociateurs avait entrepris des discussions avec trois détenus de cette institution à sécurité maximale.

Une ambulance était aussi sur les lieux.

Les otages se trouvaient dans l'infirmierie de la prison et tous étaient en sécurité, a fait savoir la directrice de l'institution pénitentiaire, Mme Mary Dawson, dans un communiqué émis quelque cinq heures après le début de l'incident, vers 15h30.

Une équipe de négociateurs de-

meuraient en contact avec les otages, qui pouvaient écouter la radio et regarder la télévision. Fournir plus de détails pourrait nuire aux négociations, a souligné Mme Dawson.

Il ne se passait rien de particulier dans les autres sections de la prison, ajoutait son communiqué.

Même si la police de Kingston a rapporté que trois prisonniers étaient mêlés à cet incident, Mme Chris Nicholson, porte-parole de la direction de l'institution, a souligné qu'il était impossible de confirmer un tel chiffre.

Plus tôt, un prisonnier non identifié a joint par téléphone la station de télévision CKWS de Kingston et a déclaré qu'il faisait partie du groupe retenant les otages. Puis il a dit

qu'une liste de demandes avait été préparée, mais il n'a pas précisé leur teneur.

Cette prise d'otages survient neuf jours après la fin d'une grève des détenus qui a causé des dommages évalués à \$17,000 et entraîné la réclusion des prisonniers pendant une semaine.

Mme Dawson avait reçu une liste de doléances au début de la grève. Les prisonniers se plaignaient de la nourriture froide, de l'exiguïté de la salle des visites, du harcèlement d'un gardien et de la surpopulation.

Le pénitencier de Kingston, vieux de 150 ans, compte actuellement 414 détenus. Un prisonnier a été tué par un garde durant l'une des deux prises d'otages y ayant eu lieu l'an dernier.

## MANÈGE (suite de la première page)

Pour que le projet se réalise, Ottawa doit en effet consentir à céder le Manège pour la somme minimale de \$1, demande qui sera officiellement transmise par le ministre québécois à son homologue fédéral Tom MacMillan au cours d'une rencontre qui doit avoir lieu le 28 mars.

L'aménagement de l'édifice et de ses structures environnantes coûtera environ \$5 millions selon un estimé de la Communauté urbaine de Québec, \$5 millions qui pourront être puisés dans les coffres de l'entente-cadre sur le développement touristique qu'ont signée récemment MM. Léger et MacMillan, a précisé le ministre québécois.

Québec réalisera également au

cours des prochaines semaines une étude de faisabilité afin d'arrêter le concept de gestion, les sources de revenus, le mode d'animation ainsi que la répartition des coûts du centre, a précisé au SOLEIL M. Léger.

Ce centre a d'ailleurs un peu changé de nom en cours de route et sera dorénavant connu sous le nom de Centre d'accueil et de renseignement international de Québec, CARIQ comme il existera à Montréal un CARIM au carré Dominion, selon ce qu'a annoncé le ministre québécois il y a quelques semaines.

M. Léger a souligné que Montréal et Québec étaient les deux portes d'entrée sur le territoire québécois du tourisme international et qu'en

conséquence elles devaient être équipées pour remplir ce rôle.

C'est pourquoi on retrouvera vraisemblablement dans les deux centres des kiosques des différentes associations touristiques régionales ainsi que les différents services qui se regroupent autour du tourisme: information, transport, services bancaires, etc.

Toutes ces activités ne pourront cependant pas occuper toute la superficie du Manège qui est de 34,000 pieds carrés; en fait, elles devraient occuper 10,000 pieds carrés, selon le ministre.

C'est pourquoi il soumettra à certains de ses collègues ministres l'idée d'utiliser l'espace résiduaire pour en faire un lieu permanent d'exposition, de promotion, de leurs activités.

## Neves opéré d'urgence

◆ BRASILIA (AFP) — Le président élu du Brésil, M. Tancredo Neves, a été opéré d'urgence hier soir pour une appendicite aiguë, a-t-on appris la nuit dernière à Brasilia de source officielle.

La cérémonie d'investiture du président Neves devait avoir lieu aujourd'hui. Cinq chefs d'Etat sont déjà arrivés à Brasilia pour assister à la passation des pouvoirs du président Joao Figueiredo au président Neves.

## BLÂMÉS (suite de la première page)

Eugide Maltais s'est dit d'avis que: "Ce sont des choix faits par l'artiste. Et il y a des gens qui ne sont pas suffisamment conscients de la conséquence sociale de leurs actes. Ou peut-être prennent-ils carrément partie pour M. Reagan? Un jour, a-t-il évoqué, il serait intéressant d'avoir un débat sur le rôle social des artistes".

D'autre part, il ne s'est pas montré surpris qu'il soit prévu que pas une minute du spectacle ne sera improvisée, tous les textes ayant dû recevoir la bénédiction des gouvernements américain et canadien. "C'est uniquement un "show" politique. Il vise à plaire à l'invité et donner une image de rapprochement honorifique avec les Américains. Mais que fait-on de la créativité de nos artistes".

Une brochette d'artistes font partie du gala, de l'humoriste Jean-Guy Morceau et la chanteuse Maureen

Forester, qui feront les présentations avec le chanteur d'opéra Claude Corbeil, en passant par des artistes populaires de renom (Ginette Reno, notamment) et des troupes de danseurs (entre autres, les Grands Ballets canadiens). LE SOLEIL n'a pu rejoindre d'artistes pour réagir aux commentaires.

A la conférence de presse de la coalition, cependant, personne n'a

voulu blâmer un artiste en particulier. "Déçu de certains?", a répété M. Gilles Harvey, du Mouvement régional pour la paix et le désarmement et un des coordonnateurs de la coalition. Ce serait s'attaquer aux victimes. C'est sûr que certains devraient être plus conséquents et plus fermes. Mais ce ne sont pas eux qui sont dangereux. C'est Reagan."

Je ne manque pas  
une bonne émission  
avec  
"TELE-MAGAZINE"

MOI, JE LIS  
LE SOLEIL  
TOUS LES MATINS  
MÊME LE DIMANCHE

abonnement:  
647-3333

### LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)  
647-3333 Lundi au vendredi: 7h00 à 17h30  
Samedi: 9h00 à 12h00  
Dimanche: 9h00 à 12h00

LES ANNONCES CLASSEES

647-3311 du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30

REDACTION

647-3394 du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30

647-3233 à partir de 16h30 et en fin de semaine

RENSEIGNEMENTS: 647-3233

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au  
numéro 390, rue St-Vallier, est, Québec.  
G4Z 7J6 par Le Soleil Limitee. Courrier de  
la deuxième classe. Enregistrement no  
1206.

### LE MOT DU JOUR

A l'infini

Un lecteur, qui désire garder l'anonymat, attire l'attention sur l'emploi abusif de l'adverbe "excessivement" qui a le sens de dépasser la mesure. Pour exprimer la quantité, il y a infiniment, extrêmement, immensément, exceptionnellement, extraordinairement...  
Pierre BELLEAU

TWIK... TWIK... TWIK... /IK... TWIK... ... TWIK...



en coton couleurs-soleil

## les grandes chemises

formes extra-grandes, plus courtes devant que derrière, les grandes chemises à porter ouvertes sur tee-shirts, débardeurs et pantalons ou robes-soleil... c'est l'item à enfiler par-dessus tout.

à gauche: la grande chemise en coton, manches kimono, boutonnage sous patte, poche poitrine, rose, fuchsia, pêche, jaune, vert, orange 35,00

à droite: la grande chemise en coton froissé avec poches à rabat, blanc, pêche, bleu pâle. 59,00 p.m.g.

la maison  
**simons**



L'immeuble à logements de la rue Saint-Bonaventure à Québec où Hydro-Québec menace d'interrompre le service dans trois logements.

# Le proprio n'a pas payé ses comptes Hydro "débranchera" des locataires de St-Sauveur

◆ Le grand couperet d'Hydro-Québec frappera dru, lundi, dans un immeuble à logements du quartier Saint-Sauveur à Québec.

par Jacques DRAPEAU

Sept personnes dont trois enfants, seront privés d'électricité parce que M. Gilles Laroche, le propriétaire de l'immeuble situé au 581 rue Saint-Bonaventure, refuse toujours d'honorer la facture pour trois des sept compteurs électriques. M. Laroche n'habite pas l'édifice.

"Nous avons épuisé tous les recours possibles contre le propriétaire, a déclaré, en fin d'après-midi, hier, M. Tom Dorval, des relations publiques d'Hydro-Québec. Nous avons retardé la décision jusqu'à ce que le temps s'adoucisse."

L'avis d'interruption possible de service a été signifié aux locataires le 7 mars. Les trois logements visés sont habités par un couple et ses deux enfants, un adulte avec un enfant et une femme seule.

Hier, dans l'immeuble, c'était la consternation, voire la panique. Surtout qu'une information était parvenue à l'un des locataires non concernés à l'effet que c'est tout l'immeuble finalement qui allait être débranché du réseau, lundi. M. Dorval a nié cette information.

Joint finalement par LE SOLEIL en début de soirée, hier, le propriétaire, M. Gilles Laroche, a promis qu'il passerait aux bureaux d'Hydro-Québec en matinée aujourd'hui même afin de régler cette affaire. "J'ai connu des bouts pas mal serrés, a-t-il confié, au bout de la ligne. J'ai des

locataires qui me doivent jusqu'à \$1,000."

Evidemment, si M. Laroche honore sa dette au cours de la journée, Hydro-Québec surseoir à sa décision d'interrompre le service.

### Procédures

A Hydro, M. Dorval a indiqué que les démêlés avec M. Laroche durent depuis plusieurs mois maintenant. "Je ne dois sûrement pas être le seul dans ce cas", rétorque le propriétaire.

M. Dorval reconnaît que la prise de position adoptée par Hydro-Québec touche, dans ce cas, d'innocentes victimes mais il soutient que les locataires possèdent davantage de recours que la société elle-même pour faire bouger le propriétaire.

Dans cette affaire, Hydro-Québec applique rigoureusement l'arrêté en conseil 2486, adopté le 23 décembre 1965, qui oblige la société à aviser l'abonné d'une suspension éventuelle de service et ce, dans les six jours précédant le moment choisi. Un point, c'est tout!

Au cours de la journée d'hier, plusieurs locataires de l'immeuble ont entrepris des démarches auprès d'organismes publics dans l'espoir d'obtenir de l'aide. L'une des locataires, Mme Danielle Robitaille, qui n'est cependant pas concernée par l'interruption de courant, a fait savoir qu'elle retenait son versement de loyer du mois de mars. "J'ai pas envie qu'on me coupe l'électricité, lundi", a-t-elle expliqué.

Au moins un autre locataire entend consulter un avocat.



Le Soleil, Jacques Deschênes

Une locataire de l'immeuble de la rue Saint-Bonaventure, Mme Danielle Robitaille, n'a pas reçu d'avis d'Hydro-Québec mais elle a néanmoins vécu un suspense jusqu'en après-midi, hier. Elle croyait que c'est tout l'immeuble qui allait être privé d'électricité finalement.

# Les expériences d'un artificier de Beauport lui explosent au visage

◆ Les expériences qu'un artificier se spécialisant dans les effets spéciaux menait dans son appartement du secteur Giffard, à Beauport, ont mal tourné, hier, quand des produits lui ont explosé au visage et qu'il a été sérieusement blessé.

par Michel TRUCHON

Jean-Marc Cyr, âgé de 30 ans, habitant la rue Saint-Siméon, a été conduit au service des grands brûlés de l'hôpital Saint-Sacrement, souffrant de blessures aux mains et au thorax.

C'est vers 11h45 que les policiers-pompiers de Beauport ont été appelés, répondant à une plainte pour un début d'incendie consécutif à une petite explosion. Leur intervention n'a cependant pas été nécessaire, l'appartement n'ayant pas été endommagé par l'accident.

"C'était comme un tremblement de terre..." ont raconté des voisins dont les murs de l'appartement ont été ébranlés à un point tel que des tableaux se sont décrochés.

L'enquête menée par le détective Gaston Bélanger a révélé que le jeune homme était seul dans l'ap-



Le Soleil, Gilles Fréchette

Denis Pouliot, de la compagnie Québec Pyrotechnique, a expliqué que c'était la première fois, depuis les deux ans et demi que Jean-Marc Cyr faisait des recherches sur les effets spéciaux, qu'un accident se produisait.

partement quand un bocal de plastique a explosé. Il a eu les mains passablement amochées et des débris ont pénétré dans ses chairs. Quoique sérieuses, ses blessures ne mettent pas sa vie en danger.

Pour le policier, il ne fait aucun doute qu'il s'agit d'un pur accident. L'artificier était occupé à faire des tests pour des effets spéciaux destinés à un film, "Danger", pour lequel sa compagnie était en pourparlers.

L'associé de Jean-Marc Cyr, M. Denis

Pouliot, a expliqué que sa compagnie, Québec Pyrotechnique, se spécialisait dans les effets spéciaux pour le cinéma, le théâtre, la photo et la publicité. C'est elle qui avait réalisé les spectaculaires effets du spectacle de bataille navale, dans le Vieux-Port, l'été dernier.

"On fait de la recherche depuis deux ans et demi et cela fait un an qu'on réalise des effets spéciaux et il ne s'était jamais produit d'accident..." a-t-il dit. Jean-Marc Cyr tra-

vailait sur toutes sortes de projets. Il lui était même arrivé de construire un lance-

flammes, ce qui avait attiré la curiosité de ses voisins quand il avait essayé l'appareil dans un champ. Personne ne semblait se douter des activités qu'il menait derrière les murs de son appartement.

"On ne savait pas qu'il faisait des expériences. Si on l'avait su, on n'aurait jamais loué notre appartement," a dit une voisine.

La présence de nombreux produits inconnus, quoiqu'en faible quantité, a incité les policiers de Beauport à demander l'aide des experts en explosifs de la Sûreté du Québec pour fouiller l'appartement. Ces poudres et liquides vont être analysés et un rapport doit être fourni la semaine prochaine.



Le Soleil, Gilles Fréchette

Un spécialiste en explosifs de la Sûreté du Québec emporte l'une des bombonnes de gaz trouvées dans l'appartement de la rue Saint-Siméon à Beauport.

# Pas d'accusation contre deux témoins de la poursuite entendus lors du procès de Grégoire

◆ Le ministère de la Justice ne portera pas d'accusation criminelle contre deux témoins de la poursuite entendus lors du procès du député indépendant de Frontenac, M. Gilles Grégoire.

par Réjean LACOMBE

Le substitut du procureur général, Me Jean-Pierre Major, en est arrivé à cette conclusion après un examen du dossier.

Il y a quelques semaines, le protecteur du citoyen recommandait au ministère de la Justice de

faire réexaminer ce dossier afin que le processus suivi soit plus susceptible d'écarter tout doute dans l'esprit du plaignant quant à l'impartialité avec laquelle le dossier a été examiné.

Il faut rappeler que la plainte alléguait que ces deux témoins de la poursuite auraient tenté, après les événements qui furent reprochés au député Grégoire, d'obtenir de ce dernier, et ce par personne interposée, un certain montant d'argent et d'avoir dans leur témoignage nié la présence de certaines personnes lors

d'une rencontre où auraient été faites des demandes d'argent.



## AVIS DE CONVOCATION

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des membres de la Caisse Populaire de Ste-Foy se tiendra le lundi 25 mars 1985 à 20 heures, au Salon communautaire dans l'édifice d'Habitation Vital du 2715, chemin Ste-Foy, Ste-Foy, pour étude et adoption des rapports au 31 décembre 1984 et élection des dirigeants. Les membres auront à se prononcer sur la modification de l'article 66 du règlement des Caisses populaires limitant la somme globale qui peut être due sur les emprunts d'un membre.

Veillez noter que lors des élections, une candidature ne pourra être proposée à l'assemblée que si un préavis signé par un membre et contresigné par le candidat en a été donné dans les délais et selon les règles affichées à la caisse. Tous les membres sont cordialement invités à participer à l'assemblée. A Ste-Foy, le 11 mars 1985

Hubert Arteau  
Directeur

## SÉANCE D'INFORMATION NOUVELLE SÉRIE DE CONFÉRENCES LE CHÂTEAU BONNE ENTENTE



Lyse Simard

Conférencière:

Lyse Simard

Thème:

La pensée positive

Endroit:

3400, chemin Ste-Foy

Sainte-Foy

Québec

Date:

Le lundi 18 mars

1985 à 20.00 hrs.

Entrée libre.

Information:

871-3086



**L'ALCOOL**  
un problème dans ta vie?  
le Père Paul Aquin s.j.  
veut t'aider

GRAND ELAN  
MONT ROLLAND, P.Q.  
JOR 100  
C.P. 119

(514)  
229-3426

## CEUX QUI RECHERCHENT LES NOUVELLES CRÉATIONS...

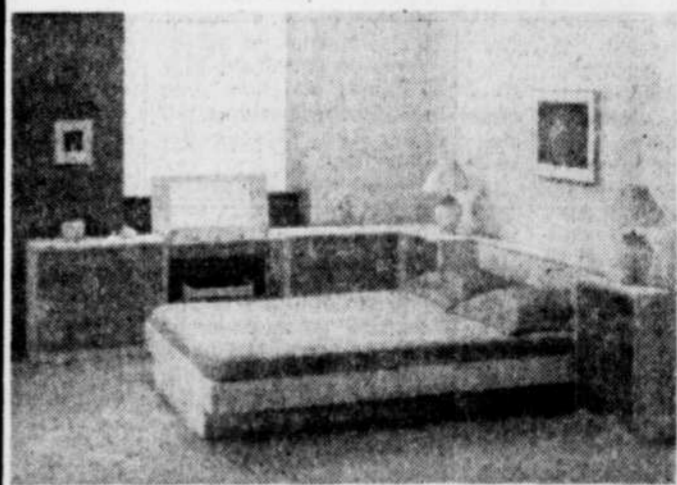


Table de chevet 3 tiroirs	89 <sup>s</sup>
Commode 3 tiroirs	105 <sup>s</sup>
Vanite	105 <sup>s</sup>
Banc	45 <sup>s</sup>
Commode à portes	99 <sup>s</sup>
Coin	79 <sup>s</sup>
Lit 54"	249 <sup>s</sup>

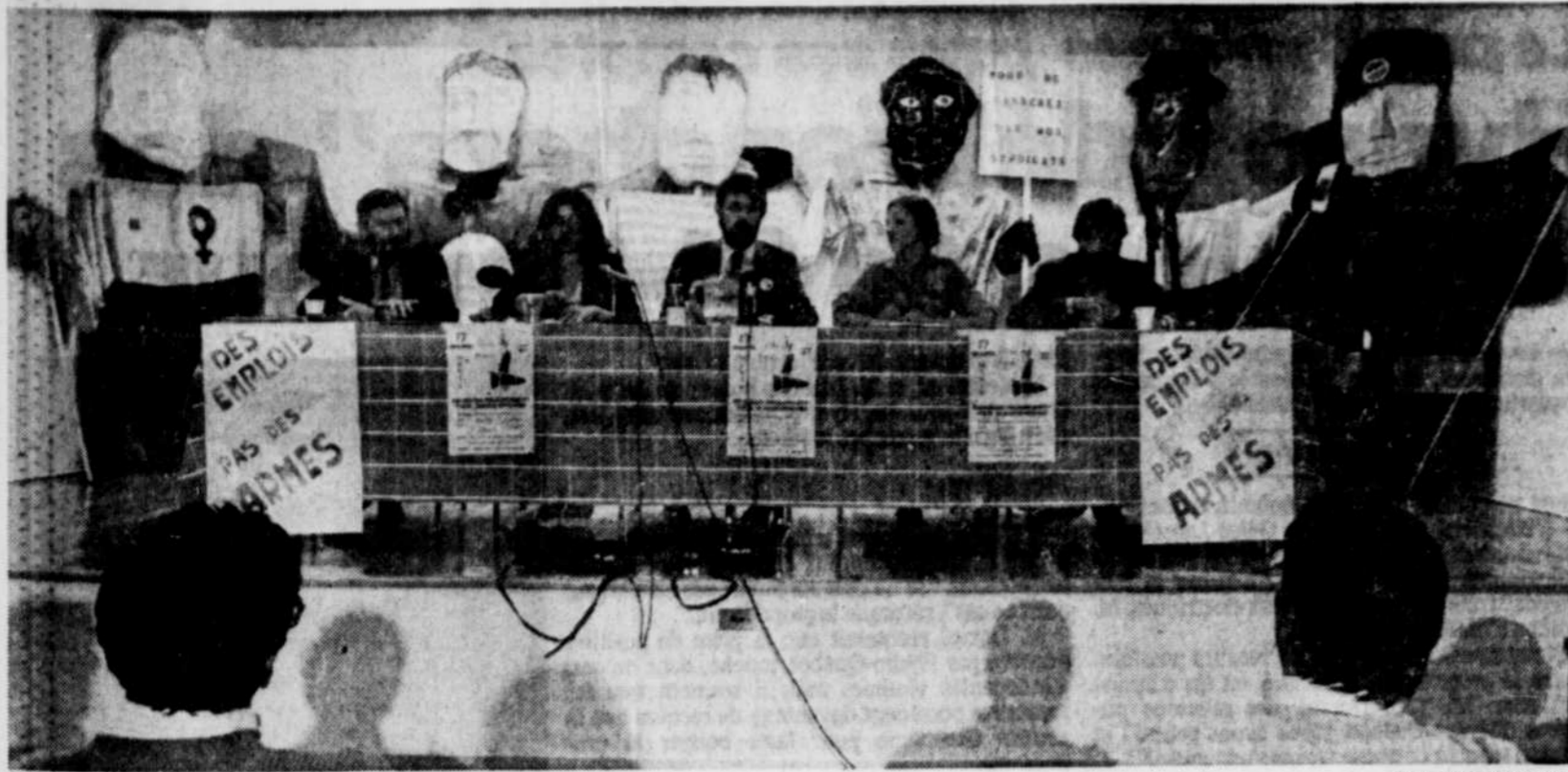
Ameublement complet: mobiliers de salle à manger, salon et chambre à coucher: 1 195\$ (non illustré). Mises de côté acceptées.

## LES AMEUBLEMENTS GAUDET

• Livraison gratuite • 3 étages de meubles • Plan mise de côté • Stationnement sur le côté • Cartes de crédit acceptées

355, Marie-de-l'Incarnation  
Québec

681-6054



La Coalition pour la paix, la justice et les libertés démocratiques est un des quatre organismes qui manifesteront contre la venue du président américain Ronald Reagan. De gauche à droite, les porte-parole étaient hier: M. Christophe Auger, de la CSN, Mme Denise Blais, M. Gilles Harvey et Mme Susy Potvin, trois membres de la coordination de la coalition, et M. Eugide Maltais, de la CEQ.



**ALAIN BOUCHARD**

**Des cachotteries révélatrices**

◆ Il y a deux façons de recevoir de la visite. Une: "shiner" toute la place et se déguiser de la tête aux pieds. Deux: rester naturel, en se disant que les vrais amis nous veulent comme ça. Ronald Reagan, donc, n'est pas un grand ami, il y a au moins ça de clair, à Québec.

bétant, c'est qu'elle a l'air de dire: on peut bien avoir le doigt dans le nez en mangeant notre soupe, mais pas quand il y a de la visite.

**Le portrait du "boss"**

Ginette Berthiaume, elle, c'est le portrait de Reagan qui l'intéresse. A la faveur d'un congé de maladie, elle parviendra à compléter le portrait du président américain en temps pour ce soir. Le malheur, c'est qu'elle n'est pas sûre de pouvoir lui donner. Elle a contacté la Gendarmerie royale du Canada, cette semaine, et on lui a dit que ce serait très compliqué plutôt que de lui dire carrément que Ronald, il s'en fiche pas mal de son portrait, qu'il le voit à la télévision couler tous les jours, après l'avoir vu en noir et blanc au cinéma, du temps qu'il jouait les cowboys avec Rita Hayworth, avant même l'avènement de la télé.

Ce ne sont pas tellement les pirouettes, les grimaces et les singeries comme telles qui sont intéressantes à relever, dans le cas de cette visite présidentielle. C'est surtout ce qu'elles cachent et ce qu'elles révèlent en même temps.

Le président du syndicat des agents de la Sûreté du Québec (SQ) déclare qu'il n'est pas question de manifester durant le passage de Reagan, à Québec. Ce serait gênant, dit-il d'abord. Puis, il ajoute que les policiers ne voudraient pas ternir la réputation d'hospitalité des Québécois. Les policiers en question, rappeons-le, sont "en moyens de pression", depuis quelques mois, afin d'amener le gouvernement un peu plus près de leurs demandes salariales.

Mme Berthiaume a fait celui du pape et a réussi à lui remettre relativement facilement. Reagan, ce n'est pas le pape, c'est le "boss", et elle se rend bien compte de la différence.

Est-ce bien que le fait de manifester devant Reagan serait gênant? Ou ne serait-ce pas plutôt que la visite de Reagan fait prendre conscience que c'est gênant de faire cette espèce de grève sur le tas, c'est-à-dire ramasser toute la paye au complet tout en faisant le travail à moitié? Si les policiers de la SQ ont le droit de grève, plusieurs d'entre eux préféreraient passer carrément au débrayage: ce serait plus net et plus clair pour tout le monde, disent-ils.

"Mes portraits sont tellement bien que les gens les prennent pour des photos, raconte-t-elle. J'ai fait celui de René Lévesque, de Claude Ryan, de René Simard, d'Albert Einstein et de Pierre Champagne". Elle n'a pu le donner à Einstein, pour des raisons que vous comprendrez, mais Pierre Champagne a eu le sien.

Quand elle fait le portrait du monde ordinaire, elle le vend \$1,000. C'est trois semaines de travail à mi-temps qu'il lui faut pour bien réussir. Donc, quand elle donne son portrait à une vedette, elle lui donne \$1,000.

Pourquoi, au fait? "Parce que je fais des expositions et que les lettres de remerciements des célébrités me sont très précieuses".

Ça coûte cher la lettre de remerciement. Et encore faut-il pouvoir donner le cadeau.

Et ce que la déclaration de leur chef syndical a d'un peu em-

**Visite de Reagan à Québec  
Toujours 4 manifs au "menu"**

◆ A deux jours de l'arrivée du président américain Ronald Reagan à Québec, ce sont toujours quatre organisations qui entendent contester publiquement la visite.

par Michel CORBEIL

Comme indiqué il y a une dizaine de jours, la Coalition pour la paix, la justice et les libertés démocratiques, le Front du peuple, l'Association québécoise contre les pluies acides et Greenpeace Canada détiennent des permis pour manifester contre la venue de M. Reagan.

La participation espérée varie largement selon chacun: la coalition attend 1.500 personnes environ; le permis accordé au front est pour le rassemblement de 250 à 300 personnes; l'association contre les pluies acides en détiert un pour 200 à 250 sympathisants; finalement, il est prévu qu'une dizaine de personnes participeront à celle de Greenpeace.

**Opposition politique**

La plus importante démonstration prévue doit débiter dimanche, à midi, par un rassemblement en face de l'Assemblée nationale. La marche décrit une boucle à travers le Vieux-Québec, pour terminer à 15h dans le quartier Saint-Jean-Baptiste. A 14h, un arrêt de 45 minutes est prévu en face du Château Frontenac, où demeurera le président et des marionnettes géantes revendiqueront contre la politique américaine, notamment en matière d'armement, d'environnement et de chômage.

Or, le président Reagan n'arrive à Québec qu'à 15h. "C'est une confrontation politique, a rétorqué, hier, en conférence de presse, M. Gilles Harvey, un des coordonnateurs de la coalition qui indique regrouper des mouvements syndicaux et des organisations féministes, écologistes, chrétiennes et de solidarité internationale. Ce n'est pas une confrontation physique."

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) participe à ce regroupement. Selon M. Christophe Auger, du bureau syndical de la centrale, "on sait qu'il y a une tendance sensible au rapprochement entre les deux pays (Canada et Etats-Unis). Et ça nous inquiète énormément,

surtout pour ce qui est de l'armement et de la militarisation".

La coalition place, parmi ses revendications, la demande que les assistés de moins de 30 ans reçoivent le même montant que leurs aînés. "Il faut voir les choses dans son ensemble, a dit M.

Eugide Maltais, premier vice-président à la Centrale de l'enseignement du Québec. Lorsque le Canada investit des milliards de dollars pour la défense, a-t-il indiqué en substance, qu'il coupe dans la prérestitution, cela a des incidences au Québec."

**Le Québec respectera strictement le protocole**

◆ Le premier ministre Lévesque a admis, hier, que le rôle du Québec dans la visite de M. Reagan se limitera à celui d'une "province" où le gouvernement du Canada, "qui est un pays souverain", a décidé de recevoir le président américain.

par Michel DAVID

M. Lévesque a assuré à l'Assemblée nationale que "jamais" le gouvernement du Québec n'avait demandé qu'une rencontre "un peu spécifique" soit organisée entre lui-même et le président Reagan.

"Je n'ai jamais entendu parler de ça, sauf quand je l'ai lu dans le journal, a déclaré M. Lévesque. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai pris rapidement le téléphone pour qu'on étouffe cela subito presto."

Après le rôle joué par le Québec à l'occasion de la visite du pape et lors du passage de chefs d'Etats étrangers dans le passé, le député indépendant de Deux-Montagnes, M. Pierre de Bellefeuille, a dit craindre que "la décision de jouer un rôle passif lors de la visite de M. Reagan ne crée un précédent dangereux".

"C'est une visite qui a été située à Québec par le gouvernement du Canada, qui est un pays souverain, a répondu M. Lévesque. Ça peut être utile au moins en partie pour la province de Québec. Si on a des messages à passer — il y en aura peut-être quelques-uns — ce sera par le truchement officiel de l'autre officiel qu'est le premier ministre du Canada."

M. Lévesque a indiqué que la participation des députés et ministres québécois se limitera à "accepter l'invitation très courtoise qui nous a été faite d'être à l'aéroport" et à assister au gala offert en l'honneur de M. Reagan "dans le costume, hélas, que nous savons". On sait, en effet, que le premier ministre n'apprécie pas beaucoup la tenue de soirée.

**Pluies acides**

◆ WASHINGTON (d'après AFP) — Un compromis américano-canadien sur la question des pluies acides devrait garantir le succès de la rencontre qu'aura dimanche et lundi, à Québec, le président Ronald Reagan et le premier ministre Brian Mulroney, a-t-on indiqué, hier, à la Maison-Blanche.

Le problème de ces émissions de pollutions industrielles provenant pour une bonne partie des Etats-Unis et retombant sur le Canada constituait le principal sujet de friction entre les deux pays à l'approche de la rencontre de leurs dirigeants.

Un responsable de la Maison-Blanche, qui a requis l'anonymat, a indiqué que les Etats-Unis ont accepté d'engager avec le Canada un effort commun visant à étudier la question des pluies acides. Cet accord, qui devrait être entériné par le président Reagan et le premier ministre canadien, est intervenu lors de discussions d'experts qui viennent d'avoir lieu à Washington en préparation du sommet américano-canadien.

# MÉTÉO

**Québec, Trois-Rivières et Drummondville, Estrie-Beauce:** ciel variable et vents de l'ouest de 40 à 60 km-h. Maximum: près de -3. Précipitations: 20 pour 100. Demain beau.

**Lac-Saint-Jean, Saguenay, Réserve des Laurentides, Baie-Comeau:** plutôt nuageux avec quelques chutes de neige et vents de l'ouest de 40 à 60 km-h. Maximum: près de -6. Précipitations: 60 pour 100. Demain beau.

**Rivière-du-Loup et La Malbaie, Rimouski-Matapédia:** plutôt nuageux avec quelques chutes de neige et vents de l'ouest de 40 à 70 km-h. Vents causant de la poudrière par endroits. Maximum: près de -8. Précipitations: 60 pour 100. Demain: ciel variable.

**Secteur de Natashquan et à l'est:** nuageux avec quelques chutes de neige. Vents de l'ouest de 40 à 70 km-h.

**Sainte-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé-Parc Forillon:** nuageux. Quelques chutes de neige. Vents de l'ouest de 40 à 70 km-h. Maximum: près de -2. Précipitations: 60 pour 100. Demain: dégelage.

**Sept-Îles, Basse-Côte-Nord-Anticosti, secteur à l'ouest de Natashquan:** quelques chutes de neige. Vents de l'ouest de 40 à 70 km-h, causant de la poudrière par endroits. Maximum: près de -2. Précipitations: 60 pour 100. Demain: ciel variable.

**Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides, Mauricie:** ensoleillé avec fréquents passages nuageux et vents de l'ouest de 40 à 60 km-h. Maximum: -6 à -8. Précipitations: 10 pour 100.

**Réservoirs Cabonga et Gouin, Laurentides, Mauricie:** ensoleillé avec fréquents passages nuageux et vents de l'ouest de 40 à 60 km-h. Maximum: -6 à -9.

**Abitibi-Témiscamingue, Pontiac-Gatineau et Lièvre:** ensoleillé avec fréquents passages nuageux et vents de l'ouest de 40 à 60 km-h. Maximum: -6 à -9.

## TEMPÉRATURES

(PC) — Températures enregistrées, hier, en degrés Celsius, dans les principales villes d'Amérique du Nord.

Ville	Min.	Max.
Charlottetown	0	2
Edmonton	-2	6
Fredericton	1	5
Halifax	1	5
Montréal	0	5
Ottawa	-2	5
Québec	0	3
Regina	-9	4
St-Jean, T.-N.	-2	1
Sudbury	-4	2
Vancouver	2	10
Victoria	0	11
Windsor	1	8
Winnipeg	-7	-4
Boston	-4	10
Chicago	-3	9
Dallas	8	16
Houston	13	18
Jacksonville	17	29
La Havane	20	30
Los Angeles	13	17
Mexico	—	23
Miami	18	29
Nassau	17	28
La N.-Orléans	13	27
New York	7	12
Orlando	16	31
San Francisco	6	17
Tampa	14	29

### SOLEIL

**VENREDI**  
Lever 05h58 Coucher 17h50

**SAMEDI**  
Lever 05h56 Coucher 17h52

### LUNE

**nouvelle lune** 21 mars

**premier quartier** 29 mars

**pleine lune** 5 avril

**dernier quartier** 11 avril

### MARÉES

AUJOURD'HUI			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
02h00 B. 9	02h20 B. 1.5	01h05 H. 3.6	03h30 H. 2.9
04h55 H. 2.4	09h05 H. 3.4	07h50 B. 9	11h30 B. 1.4
16h00 B. 8	16h25 B. 1.2	13h30 H. 4.5	15h50 B. 1.3
21h55 H. 1.6	22h05 H. 2.6	21h25 B. 7	

DEMAIN			
Sept-Îles	Rimouski	Québec	Grondines
03h15 B. 9	03h55 B. 1.5	02h35 H. 3.6	01h10 B. 1.4
10h20 H. 2.5	10h35 H. 3.4	09h15 B. 9	05h00 H. 2.9
17h10 B. 7	17h40 B. 1.2	14h55 H. 4.5	12h55 B. 1.3
23h20 H. 1.8	23h25 H. 2.7	22h45 B. 7	17h15 H. 3.5

### PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

### ROUTES

Selon le relevé du ministère des Transports le 14 mars à 20h30, les routes de la région de Québec étaient dégagées et la visibilité était bonne.

La route 175 de Québec à l'Étape était enneigée avec une visibilité passable.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le numéro 643-6830.

Visibilité bonne	Visibilité passable	Visibilité nulle	Visibilité bonne	Visibilité passable	Visibilité nulle	Visibilité bonne	Visibilité passable	Visibilité nulle	Visibilité bonne	Visibilité passable	Visibilité nulle
Route dégagée	Route dégagée	Route dégagée	Route partiellement dégagée	Route partiellement dégagée	Route partiellement dégagée	Route enneigée	Route enneigée	Route enneigée	Route glacée	Route glacée	Route glacée

# Relance de ITT-Rayonier Jolivet compte sur l'aide du fédéral

◆ Le ministre délégué aux Forêts, M. Jean-Pierre Jolivet, compte sur l'aide du gouvernement fédéral, et plus particulièrement du premier ministre Mulroney, pour relancer l'usine d'ITT-Rayonier de Port-Cartier.

par Michel DAVID

Même si l'entente tripartite Québec-Ottawa-ITT sur l'entretien de l'usine arrive à échéance le 31 mars, M. Jolivet croit toujours possible de trouver une solution pour relancer l'usine fermée depuis cinq ans, même si "ce n'est pas facile d'amener du monde là-bas."

S'il reconnaît que les efforts déployés jusqu'à maintenant n'ont pas donné les résultats espérés, M. Jolivet se défend vivement d'avoir agi avec "nonchalance" dans ce dossier, comme l'affirme le président de la Société de récupération et d'exploitation (SOREF) de la Côte-Nord, M. Jacques Asselin.

Sans blâmer la SOREF-Côte-Nord, le ministre a d'ailleurs rappelé, au cours d'un bref entretien téléphonique avec LE SOLEIL, hier, que l'entente tripartite prévoyait une somme de \$200,000 que la SOREF-Côte-Nord devait elle-même utiliser à la relance du projet.

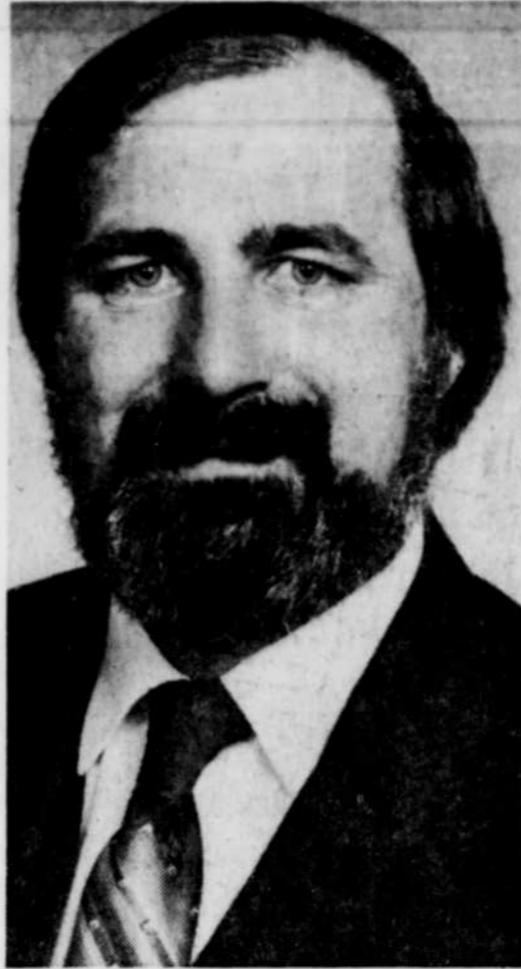
Depuis son entrée en fonction, le 20 décembre,

M. Jolivet affirme qu'il a eu de nombreuses rencontres avec les divers intervenants dans le dossier ITT-Rayonier et qu'il a demandé à la Société Rexfor d'intensifier ses recherches pour trouver de nouveaux investisseurs.

Dans son esprit, le fait que ITT ait annoncé son intention de démanteler l'usine ne signifie aucunement que la fermeture est définitive, d'autant moins que l'échéancier de démantèlement prévu s'échelonne sur 18 mois, à compter de l'été prochain, et que les démolisseurs s'attaqueront d'abord aux équipements inutilisables. "Ça nous donne encore deux ans", estime-t-il.

Même si le ministre dit poursuivre les discussions avec un groupe norvégien et un groupe finlandais, il est clair que son espoir le plus sérieux réside dans les Papiers Cascades, qui auraient promis de donner une réponse d'ici six semaines.

M. Jolivet a cependant une autre raison d'espérer: le fait que l'usine soit située dans la circonscription de Manicouagan, représentée aux Communes par M. Brian Mulroney. Le ministre a eu dernièrement, à La Tuque, une rencontre avec le frère du premier ministre, Gary, et il en a conclu que M. Mulroney "est intéressé à repartir quelque chose". Il n'a toutefois pas dévoilé le contenu de ces conversations.



Le ministre délégué aux Forêts, M. Jean-Pierre Jolivet.

# Constat de Anderson Continuer l'entretien de l'usine serait une perte de temps et d'argent

◆ SEPT-ÎLES — "C'est une perte de temps, d'effort et d'argent de continuer l'entretien onéreux d'une usine dans l'espoir incertain que, quelqu'un, un jour, puisse manifester l'intérêt de reprendre les opérations."

par Marc SAINT-PIERRE  
(du bureau du Soleil)

C'est là le constat impitoyable formulé par le vice-président exécutif d'ITT, Charles-E. Anderson, dans la lettre qu'il vient de remettre au ministre délégué aux Forêts, Jean-Pierre Jolivet.

Des copies de cette lettre ont été remises hier aux tenants port-cartois de la relance de l'usine Rayonier au cours d'une réunion d'information convoquée par le responsable du dossier chez ITT, le vice-président Timothy Williams.

A l'issue de cette réunion, le directeur général de Rayonier à Port-Cartier, Henri Arbour, a dit au SOLEIL que la décision d'ITT de démanteler son usine était "irréversible". Un démantèlement graduel mais complet réparti sur 18 mois à moins que ne se manifeste entre-temps un promoteur, a confirmé M. Arbour.

"Plus de cinq ans se sont écoulés depuis la fermeture de l'usine en 1979 au cours desquels Rayonier Québec a tenté de vendre ses installations à une compagnie qui en continuerait l'opération de quelque manière", indique la lettre de M. Anderson.

"Durant cette période, reprend-elle, nous avons consacré plus de \$2 millions dans la conservation des installations et des équipements et plus d'un demi-million de dollars en études et activités directes de marketing pour trouver un acheteur."

M. Anderson indique que le ministre de l'Expansion industrielle régionale pour Ottawa, le ministre de l'Énergie et des Ressources pour Québec, la ville de Port-Cartier, la Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier et SOREF-Côte-Nord ont poussé de leur côté le dossier Rayonier. Des efforts acharnés, soutenus et constants, précise M. Anderson.

"A ce jour, il ne reste que deux compagnies démontrant un certain intérêt dans l'opération de l'usine et toutes deux ont déjà étudié le dossier depuis quelque temps — l'une depuis plusieurs mois et l'autre depuis plusieurs années", ajoute M. Anderson.

Dans l'esprit du vice-président exécutif, la balle est maintenant dans le camp de ces promoteurs. ITT, quant à elle, a décidé d'arrêter les frais.

"Une considération importante, note en outre M. Anderson, est l'intérêt économique à long terme de la population de la Côte-Nord. Les efforts concertés pour vendre l'usine ont détourné l'attention, l'énergie, les fonds publics et privés de la planification du développement futur de la région, sur la base d'une évaluation réaliste des ressources disponibles."

"Si les deux parties (les deux promoteurs éventuels) étudiant le dossier en venaient à la conclusion que la fabrication de pâte à papier à Port-Cartier n'est pas économiquement rentable, même si les installations étaient acquises à une fraction de leur coût et avec le support financier et d'exploitation des gouvernements fédéral et provincial, nous croyons que ce fait devrait finalement être accepté par toutes les parties concernées", écrit M. Anderson.

# Rexfor doit avoir rapidement un mandat élargi, soutient Landry

◆ SEPT-ÎLES — C'est le temps ou jamais de donner à Rex-

for un mandat élargi et les outils nécessaires pour pistonner le dossier Rayonier.

par Marc SAINT-PIERRE  
du bureau du Soleil

C'est là la suggestion formulée hier par le président de la

Corporation de développement économique de la région de Port-Cartier.

M. Landry, qui venait d'apprendre de la

président Timothy Williams la décision irrevocable d'ITT, a affirmé que "Rexfor n'a pour l'heure comme marge de manoeuvre qu'un mandat d'étude".

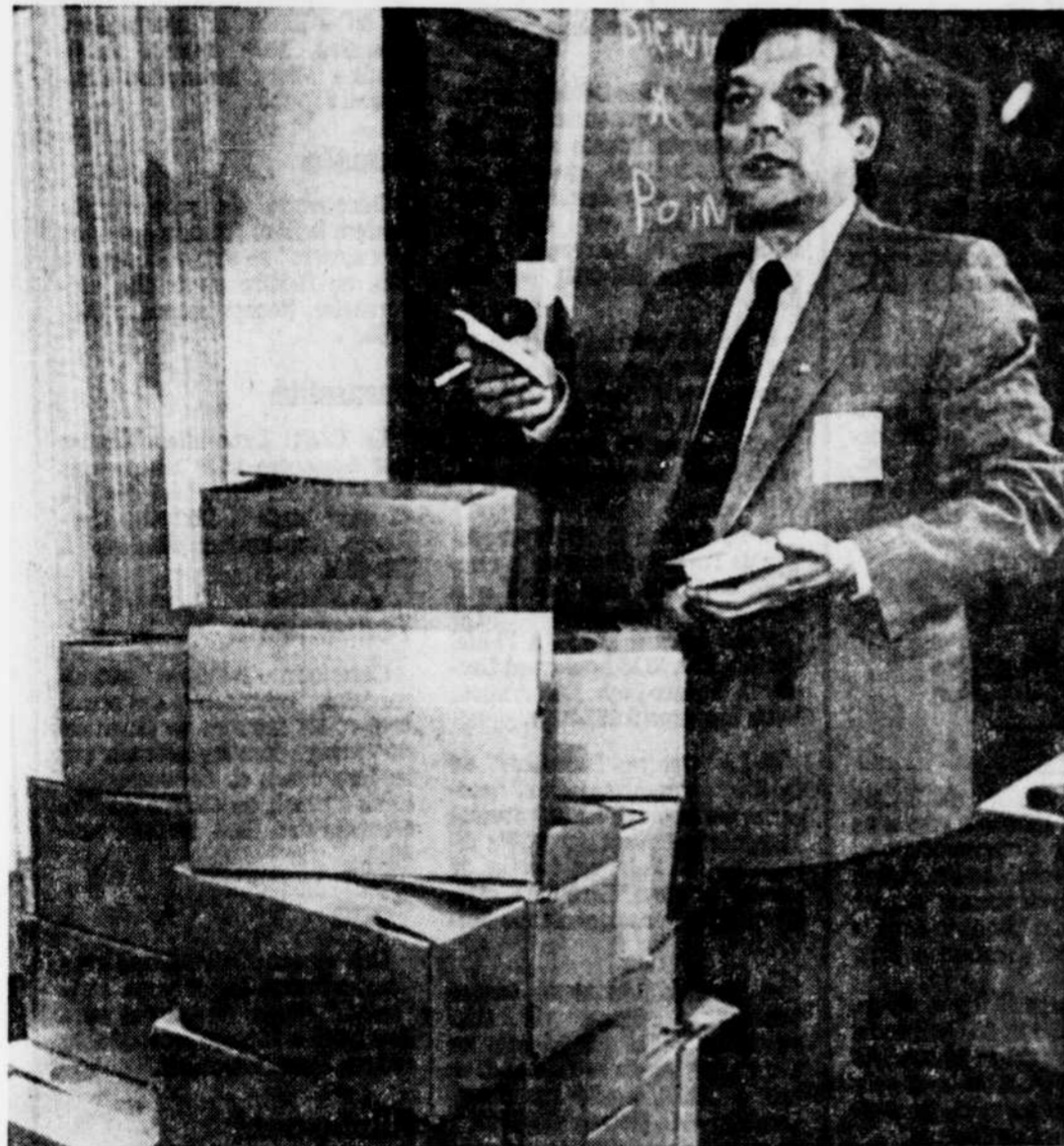
"Il ne s'agit même pas d'un mandat en vue de faire la promotion du projet et de garantir des approvisionnements en bois à un promoteur éventuel", a ajouté M. Landry en substance.

Anthony Detroio, maire de Port-Cartier, qui a également participé à la rencontre avec les gens d'ITT, a abondé dans le même sens.

Pour lui, Rexfor a les mains liées.

"Il aurait fallu, a-t-il dit par ailleurs, que le gouvernement prête davantage l'oreille aux demandes répétées du député de Duplessis, Denis Perron." "M. Perron, depuis cinq ans, a travaillé comme un cheval dans ce dossier", a dit M. Detroio.

PHIREE SECOURS  
SEUL...  
OU  
ANGOISSE  
APPELLE,  
ON T'ÉCOUTERA  
687-2220



Le ministre du Travail québécois, Raynald Fréchette tient quelques-unes des 450,000 lettres expédiées par des citoyens de l'Estrie.

# Appui à la compagnie Domtar: un demi-million de lettres sont expédiées à 197 députés

◆ (D'après PC) — A Québec et à Ottawa, les députés ont reçu hier chacun quelque 2,500 lettres de citoyens de l'Estrie qui désirent voir le projet de la compagnie de papier Domtar se réaliser à Windsor.

par Lia LEVESQUE

En tout, aux 122 députés à Québec et aux 75 à Ottawa, c'est pas moins de 450,000 lettres qui ont été symboliquement remises aux élus.

Le Comité de survie du projet Domtar à Windsor, qui recrute des appuis au mouvement, donnait une conférence de presse hier à Québec pour expliciter les raisons de cette action auprès des élus d'Ottawa et de Québec.

Le Comité de survie regroupe des gens de la ville de Windsor. Un front commun, à un niveau plus large, a aussi été créé pour revendiquer au nom de l'Estrie.

Chaque lettre envoyée par le comité invite les députés à "sauver 5,000 emplois en Estrie" et à intensifier les pressions sur les autorités compétentes à Ottawa pour faire débloquer la subvention au projet de modernisation.

M. Victor Beaudoin, directeur du Comité de survie et également président de la Chambre de commerce locale, souhaite obtenir encore plus d'appui de la part du gouvernement québécois.

Il se dit satisfait des \$83 millions que Québec a promis d'investir mais tient à obtenir un soutien splénaire de Québec pour convaincre Ottawa de verser les \$100 millions requis.

En décembre 1983, Domtar annonçait son intention d'investir \$1.2 milliard dans une usine de papier fin à Windsor. Cet investissement était cependant conditionnel à l'octroi par les deux paliers de gouvernement de \$100 millions dans le cas d'Ottawa et de \$83 millions pour Québec.

## CORRECTIONS

Dans notre cahier publicitaire "WOW" distribué par la poste le 11 mars 1985:  
Page 5 — Les soulèvements en plastique noirs, pointures 5-12 pour enfants, ne seront pas vendus.  
Page 9 — La livraison du camion à 12 995 est retardée. Des bons de réservations seront donnés sur demande.

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle.

**Miracle Mart**

## MISE AU POINT

Dans notre cahier publicitaire "Des rabais", en vigueur jusqu'au 16 mars et inséré dans Le Soleil du 9 mars 1985, on aurait dû lire: 7,10\$ la verge carrée, au lieu du mètre carré, pour la moquette "Bancroft".

Nous nous excusons de ce contretemps.

**SEARS CANADA INC.**

**sélectronic**  
commodore

## CORRECTION

Dans notre annonce parue le 14 mars, en page D-6 de ce journal, vous auriez dû lire:  
**ENSEMBLE COMMODORE VIC-20 et DATASSETTE 99\$**



"Elles coûtent environ 11 000\$ par litre."

La BMW 318i, avec son moteur de 1,8 litre, coûte un peu plus de 19 000\$... soit à peu près 11 000\$ par litre! Par ailleurs, la 528e coûte quelque 29 000\$, et la 535 aux environs de 37 000\$.

Ce ne sont pas de minces sommes. Cependant, si on compare pouce pour pouce, litre pour litre, aucune autre famille de voitures ne vous en donnera autant pour votre argent.

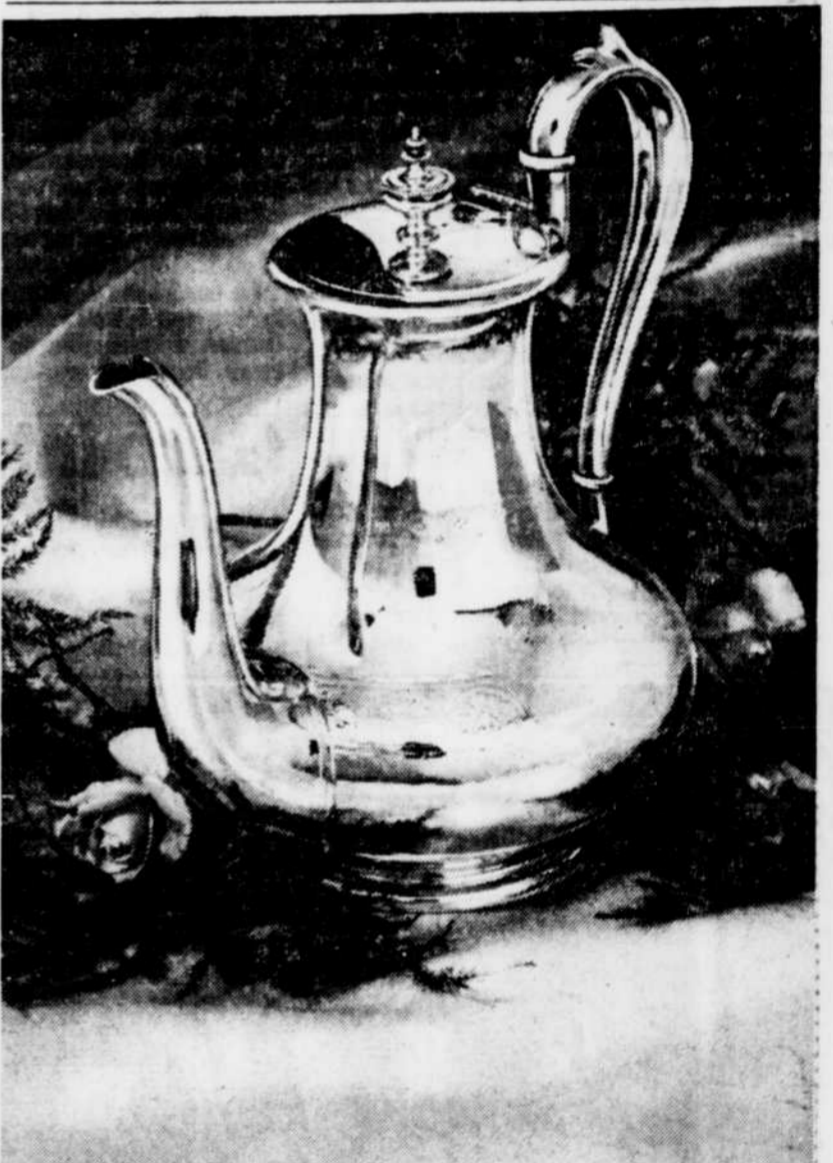
**Prenons la 528e.** La puissance est remarquable (passant de 0 à 100 km/h en moins de 10 secondes). L'accélération se fait en grande douceur. Quoi que vous fassiez — virages rapides, arrêts soudains — la 528e obéit avec précision.

Venez l'admirer sous tous ses angles. Nous vous vanterons ses commandes, ses joints solides, le fini soigné du capotage et tous les autres détails de génie dont elle recèle.

Mais il n'existe qu'une façon d'apprécier la qualité de la 528e: faites-en l'essai. Alors seulement, vous comprendrez pourquoi nous avons le culot de dire que 11 000\$ par litre, c'est vraiment un bon prix!

**BMW automobiles Jalbert Inc.**

Concessionnaire autorisé BMW:  
1, boul. Central, Duberger, Qué. G1P 3V3  
Tél.: Vente: (418) 681-5514 - Service: (418) 681-5515  
Pièces: (418) 681-5516



Une nouvelle argenterie avivera l'éclat de votre argenterie. Profitez de notre offre pour une période limitée.

# ARGENTERIE

À 25%  
DE RABAIS

du 15 au 25 mars

16, de la Fabrique 692-3822 Place Ste-Foy 653-4035

**BIRKS**  
JOAILLIERS

## QUÉBEC ET LES RÉGIONS



Le Soleil, Roland Marcoux

### Ouvrage complexe dans un petit trou...

A un moment donné hier matin, il y avait six véhicules de la ville de Québec stationnés autour du même trou sur la rue Sainte-Hélène à proximité du SOLEIL. Au service des travaux publics, on a expliqué qu'il s'agissait d'un changement de valve sur un tuyau d'aqueduc,

opération qui, en hiver, nécessite plusieurs interventions, et des équipes spécialisées pour chacune d'elle. Il faut briser l'asphalte gelé, creuser le trou, dégeler la boîte de valves et changer la valve. Et si un contremaître passe par là, ça fait un camion de plus!

### Côte-de-Beaupré

# Le dossier du centre sportif serait réglé prochainement

Le dossier du Centre sportif régional de la Côte-de-Beaupré pourrait être réglé prochainement. Les huit maires des municipalités de la côte, réunis en assemblée à huis clos au siège social de la MRC hier, ont décidé de demander aux six caisses populaires créancières de leur transmettre une offre ferme de vente, pour un montant de \$250,000. On demande une réponse des caisses d'ici lundi.

par **Gérald OUELLET**

Cette nouvelle ouverture, n'est pas étrangère à la possibilité que les huit municipalités de la côte obtiennent une subvention du gouvernement québécois, afin de se porter acquéreur du stade couvert régional de Beauport. Bien que le bureau du député de la circonscription de Montmorency, à l'Assemblée nationale se refuse à émettre tout commentaire, on croit dans les milieux bien informés que M. Clément Richard serait disposé à verser une subvention de l'ordre de \$100,000.

On se souviendra que récemment, les maires de la côte avaient mandaté le maire de Château-Richer, afin qu'il discute avec M. Richard, de la

possibilité d'obtenir une aide financière gouvernementale.

Pour les municipalités, il s'agissait presque du coup de la dernière chance, puisque les négociations avec les six caisses populaires participant au financement du centre sportif régional, n'avaient pas permis d'en arriver à une entente. On demandait \$350,000 si plusieurs municipalités se portaient acquéreur du centre sportif ou \$250,000 si une seule décidait de l'acheter.

Le conflit sur le financement de la dette de l'aréna, qui a entraîné sa fermeture l'automne dernier, a privé plus de 1,600 jeunes résidant entre Boischatel et Saint-Tite-des-Caps, d'une

infrastructure indispensable pour la pratique de leurs loisirs. Il serait très peu probable que la population accepte le risque de perdre une autre saison, si le conflit perdure, et entreprendra certainement des pressions auprès des édiles locaux pour régler ce problème.

Mentionnons que le centre sportif régional a été construit en 1978 au coût de \$800,000. De ce montant, \$300,000 provenaient d'une souscription populaire à la grandeur de la Côte-de-Beaupré et \$150,000 d'une subvention du gouvernement du Québec. Le solde de \$350,000 a été financé par six caisses populaires de la côte.

## Gare intermodale: Bertrand verse \$3.7 millions à Québec

Un petit air de campagne électorale appréhendé circulait hier midi dans le salon de la mairie de Québec.

par **Georges ANGERS**

Les médias de la région y avaient été invités pour assister à la remise d'un chèque à la ville de Québec par le ministre des Communications, Jean-François Bertrand, responsable de la région de Québec au sein du gouvernement actuel, député de Vanier... et candidat péquiste dans la même circonscription lors des prochaines élections provinciales.

Le chèque de \$3,750,000, promis il y a un an, constitue la première contribution du Québec au coût des structures et infrastructures nécessaires à la gare intermodale pour l'érection éventuelle d'un édifice à bureaux dont le gouvernement du Québec occuperait les deux tiers de l'espace.

Le gouvernement provincial s'est déjà engagé à apporter une autre contribution mais elle est pour l'instant à l'étude, une étude qui semble directement reliée à la valse hésitation du gouvernement fédéral dans ce dossier.

Le coût global de ces infrastructures est toujours évalué à \$14,6 millions; la part de la ville demeure pour l'instant de l'ordre de \$5 millions.

## La portée juridique du schéma de la CUQ est clairement établie

**NDLR: des difficultés techniques ont causé, hier, l'amputation des trois premiers paragraphes de ce texte, le rendant pratiquement inintelligible. Pour une bonne compréhension de cette question, nous le reproduisons intégralement aujourd'hui.**

Le schéma d'aménagement proposé par la Communauté urbaine de Québec est sur le plan juridique, un outil de valeur qui a le grand mérite d'établir clairement la marge de manoeuvre des municipalités et qui vise à limiter au maximum les malentendus et les litiges.

par **Pierre-Paul NOREAU**

De l'avis de Me Lorne Giroux, professeur titulaire à la faculté de droit de l'université Laval et spécialiste de la législation en aménagement du territoire, il ne fait aucun doute que le document est sur cet aspect un ouvrage fouillé et soigné.

Sa plus grande qualité, signale-t-il dès le départ, est d'avoir opté pour une approche réglementaire plutôt que pour un régime discrétionnaire. Ainsi, les municipalités soumises au schéma connaissent exactement leurs droits et obligations dès le départ, "un avantage important de sécurité juridique".

Me Giroux croit que cette option em-

pêche l'instabilité qui prévaudrait si une instance était chargée d'évaluer chaque geste au mérite, à la manière de la Commission du territoire agricole. "La discrétion s'est plutôt exercée au moment où a été faite la norme. Il ne reste maintenant qu'à l'appliquer et tout le monde sait d'avance où il va."

Par ailleurs, le professeur de l'université Laval note que des efforts certains ont été faits pour restreindre au minimum les malentendus qui pourraient survenir au moment de l'application des normes dans la pratique.

"On a fait, et avec succès selon moi, des efforts pour que les municipalités connaissent leur liberté d'action par rapport à cette notion de conformité." Ainsi, relève-t-il, on a pris soin d'expliquer la norme, de fournir des exemples de ce qui est conforme ou pas et même de préciser la marge de manoeuvre de la municipalité.

### Pas contraignant

Selon lui, le schéma n'est pas lourdement contraignant. "On n'a pas entravé l'autonomie municipale au-delà de la nécessité régionale. Et faire de l'aménagement, c'est aménager les compromis." Bien des aspects sont touchés par le schéma, mais souvent dans le sens de normes minimales à respecter, ce soit par rapport aux usages permis, aux superficies à respecter pour les divers types d'implantation ou par rapport à la

protection d'éléments du territoire régional.

Me Giroux ne croit pas que le schéma soit un incitatif supplémentaire pour déménager sur la Rive-Sud. Tout d'abord les gens choisissent leur lieu de résidence sur la base de tout autres critères, soit la proximité de leur travail, le niveau de taxes ou la qualité des services offerts. Par ailleurs, les municipalités régionales de comté (MRC) environnantes sont elles aussi dans l'obligation d'adopter un schéma. "Le temps béni où on pouvait faire n'importe quoi sur le territoire est bel et bien révolu."

Visant à améliorer la qualité de vie et à rentabiliser les investissements déjà faits, le plan d'aménagement n'est pas non plus la panacée. Bien malin, ajoute l'interlocuteur du SOLEIL, qui pourra prédire son efficacité. Les conditions changent rapidement, qu'on songe simplement à l'expansion prévue lors de la première version du schéma, il y a dix ans seulement, et aux sombres prédictions contenues dans le constat du schéma d'aujourd'hui.

Chose certaine, le processus permettant de modifier le schéma est complexe et public. D'ici à son obligatoire révision, cinq ans après son adoption, seules les interventions majeures et favorables à l'ensemble régional devraient amener des changements significatifs. Le "tripotage" ne sera vraiment pas chose aisée.

## LA VIE COMMUNAUTAIRE

par **Tom FRÉCHETTE**

Tel.: 647-3361

### Aménagement

Une séance d'information avec maquette sur un projet d'aménagement de la cour de l'école Saint-Albert-le-Grand sera tenue lundi à 19h30, au 301 rue des Peupliers est. Détails: 628-2247 ou 626-5515.

### Approfondissement

Une soirée d'approfondissement de l'homélie de Jean-Paul II à Front Mountain Road, au Nouveau-Brunswick, sur l'Eglise-communauté aura lieu dimanche à 19h30, à la salle de conférence de Saint-Louis-de-France, route de l'Eglise à Sainte-Foy.

### Causeries

Mgr Grégoire Haddad traitera le sujet: "Situation socio-économique au Liban: que faire?" à la rencontre de Carrefour des Cèdres samedi à 14h, à l'amphithéâtre 3B du pavillon De Koninck à l'université Laval. Renseignements: 529-5676.

L'avocat Pierre Gaudreau fera voir les différents aspects du droit des affaires au dîner de l'Association des gens d'affaires, ce midi à 12h, au restaurant L'Amarrée, 6666 boulevard Sainte-Anne à l'Ange-Gardien.

L'historien François Rousseau parlera des régimes alimentaires d'autrefois à la rencontre de la Société historique de Québec, lundi à 20h, à l'amphithéâtre du Complexe "G". Détails: 694-6046.

Soeur Adèle Bolduc traitera de la liturgie eucharistique à la rencontre de l'Ecole de la foi, dimanche à 13h30, chez les Dominicaines missionnaires adoratrices, 131 rue des Dominicaines à Beauport. Renseignements: 661-9221 ou 667-5353.

Le professeur Daniel de Jesus abordera en portugais avec diapositives le thème: "Cabo Verde: hier et aujourd'hui" lundi à 20h30, au pavillon De Koninck de l'université Laval. Détails: 661-0478.

Le docteur Doug Bayer parlera de l'orientation et de la stratégie de UNIX chez AT&T à la rencontre de l'Association UNIX-Québec lundi à 17h30, à l'hôtel Quality Inn, 3115 boulevard Laurier à Sainte-Foy. Réservation: Mme Bergeron à 651-7621.

Le Centre Eckankar de Québec présentera deux causeries au 2e étage du 833 avenue Marguerite-Bourgeoys à 20h: dimanche "La joie, un facteur de survie" et lundi "Être libre, mais de quoi?". Renseignements: 527-9701.

Ghislain Duchesne rendra témoignage d'une vie missionnaire vécue au Nigeria au Café chrétien de la rive sud, ce soir à 20h30, au 59 rue Saint-Louis à Lévis. Détails: 835-1362.

Le flûtiste André Picard traitera le thème: "Acoustique et musique: enseignements et expériences au séminaire de Québec appliqués à la flûte traversière" dimanche à 14h, au musée du séminaire de Québec, 9

rue de l'Université. Renseignements: 692-2843.

### Café chrétien

Le chansonnier Yves Lé-tourneau animera une soirée au Café chrétien de la rive sud samedi à 20h30, au 59 rue Saint-Louis à Lévis. Détails: 835-1362.

### Colloque

Le Comité municipal de hockey sur glace de la ville de Québec tiendra un colloque intitulé: "Temps d'arrêt", vendredi à 19h et samedi, à l'édifice du Havre au Vieux-Port de Québec. (694-6046).

### Croissance

Le Centre Languirand en Estrie offre des ateliers de croissance personnelle. Pour obtenir un programme et des renseignements ou donner son inscription: Lucille à 872-6794.

### Informatique

Le Club Microdix tiendra des sessions sur l'apprentissage des langages informatiques du 18 mars au 19 avril, au local du club à l'école Bourg-Royal. Inscriptions: 849-4507 ou 626-9223 (soir).

### Mini-retraite

Une mini-retraite sur le thème: "Il me faut aujourd'hui demeurer chez toi", animée par Mariette et Hugues Roy, aura lieu le 23 mars de 9h à 22h30, au Montmartre canadien, 1679 chemin Saint-Louis à Sillery. Inscription à l'avance: 842-8348.

### Russie

Découverte du monde présentera le film: "Russie des tsars aux soviets" ce soir et demain à 20h, au théâtre de la cité universitaire. Renseignements: 656-2765.

### Sexualité

Le CLSC Laurentien tiendra une rencontre avec les parents sur le thème: "Sexualité des 5 à 12 ans" lundi à 19h30, à Cap-Rouge. Inscription: Michèle à 872-0881.

### Testaments

Carrefour familles monoparentales rencontrera ses membres et les femmes en situation de veuvage pour les informer sur les testaments et les successions lundi à 19h30, au 435 rue du Roi. L'entrée sera libre. Détails: 529-4913.

### Yoga

Une séance d'information avec démonstration sur le yoga et le "baladi" (danse du ventre) aura lieu lundi à 13h, au local 200 du 335 rue Saint-Joseph est.

### Allaitement

Trois rencontres prénatales sur l'allaitement auront lieu sous peu au Département de santé communautaire de l'hôpital de l'Enfant-Jésus, 265 rue Léveillé dans Villeneuve. Inscription: 663-2926.

Le 4<sup>e</sup> Salon International de l'AUTO de Québec

ou P.E.P.S. Université Laval

Une réalisation de LA CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DE LA RÉGIONALE DE QUÉBEC

du 13 au 17 mars 85

**BON D'ESSENCE**

Le billet d'entrée a la valeur d'un:

1\$

Valable jusqu'au 30 avril 1985

Valeur de \$1.00 avec plein d'essence de 25 litres ou plus. Un seul bon par client et essence.

Merc., jeudi et vend. de 11h30 à 22h30

Samedi de 10h40 à 22h30

Dimanche de 10h30 à 19h00

**Prix d'entrée:**

Adulte: \$4.00

Étudiant (avec carte) et 3e Âge: \$3.00

Enfant (moins de 12 ans): \$1.00

**Journée de l'Âge d'Or:** • Activités spéciales

**Jeudi, 14 mars 85, 14h00**

**Fête des enfants:** Cadeaux • Amusements • Surprises

**Samedi, 16 mars 85, 10h30 à 12h00**

Enfants de moins de 12 ans accompagnés de leurs parents. **Entrée gratuite**

**Vaste stationnement**

\$1.00 par véhicule, temps illimité

Venez voir la Papemobile



De gauche à droite: Denis Beaumont de CITF-FM; Mme Cécile Chamard, secrétaire de l'ATPE; Guy Jasmin, de la compagnie Ultramar et Mario Côté de la brasserie O'Keefe.

## Le Pays de l'Erable lance une tournée des cabanes à sucre

♦ SAINT-HENRI — L'Association touristique du Pays de l'Erable (ATPE) a lancé hier une tournée des cabanes à sucre dans les régions de Beauce, Lévis, Lotbinière, Bellechasse et Montmagny-L'Islet.

par Paul-Henri DROUIN

A raison d'un circuit par semaine, sous le thème "Courir les sucres", l'ATPE invite la population québécoise à festoyer du 24 mars au 21 avril dans plusieurs sucreries de ces régions, qui offriront des prix de participation.

Lors d'une conférence de presse tenue à l'Érablière Franco, à Saint-Henri de Lévis, le directeur général, M. Pierre Roberge, a précisé qu'en plus de goûter les spécialités de chacune des cabanes à sucre participantes, les amateurs de sucreries pourront participer à un concours

culinaire permettant de remporter des fins de semaine dans des auberges, repas gastronomiques, produits de l'érable et livres de recettes. Pour chacun des cinq circuits, on devra compléter une recette-mystère particulière. Des ingrédients manquants seront affichés dans les cabanes à sucre participantes.

Un dépliant fournissant l'information sur chacun des cinq circuits sera disponible dans les stations-services Ultramar.

On y trouvera une carte-guide, la liste des cabanes à sucre participantes avec leurs caractéristiques, anecdotes, recette-mystère, un texte explicatif ainsi que le bulletin de participation du concours.

Pour de plus amples informations, on pourra appeler Mme Claire Rocher, bureau de l'ATPE, au numéro de téléphone (418) 831-4411.

## En conflit avec la CIP de Matane Des producteurs arrêtent un camion chargé de copeaux

♦ MATANE — Une vingtaine de producteurs forestiers, propriétaires de terrains boisés privés, ont arrêté un camion chargé de copeaux en route pour l'usine de la CIP de Matane à la hauteur de Grand-Métis, situé à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Matane.

par André DIONNE du bureau du SOLEIL

Cet avertissement, le second dans ce conflit depuis le début de la semaine, visait cette fois les camionneurs qui acceptent de transporter des copeaux pour grossir la réserve dont dispose CIP pour mieux négocier avec les producteurs.

Forcé de s'arrêter face au barrage routier, le chauffeur du camion-remorque dut abandonner son véhicule, des membres du commando des producteurs ayant dégonflé au moins six des pneus de la remorque chargée de copeaux, un volume d'eau moins 30 tonnes métriques.

Cet incident qui eut lieu hier, tôt au début de l'après-midi, à une jonction de la route nationale 132, marque une escalade dans le conflit qui oppose la

multinationale et le Syndicat des producteurs de bois du Bas-Saint-Laurent.

Et l'avertissement vaut pour tous les camionneurs, qu'ils viennent du sud du Témiscouata, du Nouveau-Brunswick ou d'ailleurs, nous disait un des producteurs impliqués.

L'opération n'aura duré que quelques minutes et visait la société "Transport Amical", propriété de M. Marcel Paquet, d'Amqui, aussi président de l'Association des transporteurs forestiers du Québec.

Cette association, par la voix de son président, avait accordé à la mi-février, lors d'une conférence de presse à Rimouski, un appui non-équivoque au Syndicat des producteurs de bois, une "trahison" que les producteurs n'acceptent pas et ne pardonneront pas de sitôt.

### Le conflit

Ce conflit est né de la décision de la CIP de rompre son approvisionnement traditionnel en bois rond pour n'acheter presque exclusivement, pour cette année, que des copeaux provoquant ainsi une crise



Ce camion chargé de copeaux de bois destinés à l'usine de la CIP à Matane a été arrêté par des producteurs forestiers en conflit avec la direction de la compagnie.

chez les producteurs propriétaires de terrains boisés privés dont le volume des ventes avait atteint les 150,000 mètres cubes de bois apparents en 1984.

Cette année, l'offre d'achat n'est que de 75,000 mètres cubes et 1,000 tonnes métriques de copeaux de bois dur, une position qui chambarde tout le système de production des propriétaires de boisés privés et les re-

venus conséquents. Cet conflit touche directement près de 2,000 producteurs de la région du Bas-Saint-Laurent.

La société CIP a demandé à la sûreté municipale de Matane de faire enquête sur la découverte d'une douzaine de torches alimentées au propane destinées, selon un porte-parole de la société, à mettre le feu aux réserves de copeaux, plusieurs centaines de milliers de tonnes métriques, dont

dispose l'usine de Matane pour les quatre prochains mois de production et palier ainsi toutes éventualités pendant ce conflit avec les producteurs.

Il y aurait eu début d'incendie lors de cette manifestation du lundi 11 mars qui fait également objet d'une enquête de la police de Matane.

Par ailleurs, le mécanisme de conciliation demandé par CIP en vertu de la loi de la Régie des mar-

chés agricoles du Québec, s'est mis en branle très rapidement à la suite d'un entretien entre les hauts fonctionnaires du ministère de l'Énergie et des Ressources et la haute direction de la CIP, lundi, à Québec.

Le tribunal, présidé par M. Paul Arsenault, siègera mardi, à Rimouski, pour tenter d'arbitrer ce différend qui peut avoir des conséquences très dramatiques au plan social.

## Donohue: les syndicats veulent contrer les effets négatifs des mises à pied

♦ CLERMONT — Pour contrer l'effet négatif des mises à pied que la compagnie Donohue s'approprie à faire cette année à Clermont, les représentants des unités syndicales de l'entreprise proposent une série de mesures.

par Denis GAUTHIER (collaboration spéciale)

Pour la forêt, les syndicats proposent l'affectation de travailleurs à des travaux sylvicoles. Donohue va chercher son bois jusqu'à 75 milles de l'usine.

On demande également à ce qu'une équipe de travail soit affectée au nettoyage en profondeur de la rivière Malbaie pour enlever les résidus du flottage du bois (écorce) et rendre la rivière telle qu'elle était.

On voudrait également que la coupe traditionnelle se poursuive de façon à récupérer le bois laissé pour compte dans des endroits moins accessibles à la machinerie.

Au plan gouvernemental, on estime que l'on pourrait supporter une partie de l'inventaire actuellement dans la rivière afin que la compagnie puisse maintenir un niveau d'emploi décent. Au fédéral, on propose de déclarer Charlevoix "zone désignée" ce qui donnerait aux forestiers

agés le droit à des prestations d'assurance-chômage.

Finalement, on voudrait mettre sur pied des cours de formation pour que les travailleurs puissent occuper des emplois lorsque la compagnie procèdera à la modernisation de ses opérations.

Du côté de l'usine, on demande que le régime de préretraite soit modifié substantiellement afin de permettre aux travailleurs de 55 ans et plus de quitter leur emploi avec des revenus décentes.

On voudrait faire cesser le temps supplémentaire afin de favoriser la création d'emplois. La réduction des heures de travail et l'abandon des contrats de sous-traitance figurent également au chapitre des mesures susceptibles d'éviter des mises à pied.

"Il y a des items qui se négocient à l'intérieur d'un contrat de travail. Il y en a d'autres qui sont plus politiques. Nous, on va prendre nos responsabilités. On espère que les hommes politiques de la région vont nous imiter", mentionne M. Normand Gagnon.

Tant les travailleurs de l'usine que ceux de la forêt négocient actuellement pour le renouvellement de leur convention collective. Les forestiers ont à peine entamé les pourparlers tandis que dans d'autres cas on est maintenant devant un conciliateur.

**VENDRE ou ACHETER**  
dans les  
**ANNONCES CLASSÉES**  
C'est facile!  
**647-3311**

A L'OCCASION DU  
**MOIS DE L'AUTO**,  
du 15 mars au 15 avril.

LES  
**ANNONCES CLASSÉES**  
DU **SOLEIL**  
VOUS OFFRENT UN  
**RABAIS\* DE**  
**33 1/3%**

SUR LE TARIF DES RUBRIQUES:  
605 - Autos à vendre  
622 - 4 X 4  
625 - Camions à vendre

\* Cette offre s'adresse aux particuliers seulement.

# Notre vente mi-hiver se poursuit!

Les mobiliers aux marques renommées, les appareils électroménagers et les idées de décor que nous vous avons présentées dans notre encart "Plus Personnel" vous attendent chez Pascal. Pour en savoir plus long, demandez votre exemplaire personnel.



Ste-Foy 2700 Boul. Laurier 659-4816

Meubles Pascal  
solde mi-hiver



Plus Personnel!

«Les garanties amicales C.M. de l'auto Inc.» ferment leurs portes

## 3,000 automobilistes perdent \$555,000

◆ Une garantie prolongée qui ne tient plus et aucun recours possible pour récupérer les \$185 que chacun a déboursé en moyenne.

par Jacques DALLAIRE

Voilà la situation dans laquelle se retrouvent aujourd'hui 3,000 consommateurs de la province, dont bon nombre de la région de Québec, qui avaient acquis une voiture d'occasion chez un marchand automobile.

L'affaire tient en deux mots: la compagnie «Les garanties amicales C.M. de l'auto Inc.», dont le siège social est à Montréal, offrait, en lieu et place du commerçant, des garanties supplémentaires sur des véhicules d'occasion, comme une dizaine d'autres entreprises le font également au Québec.

### Pas de remboursement

Le hic, cependant, c'est que «Les garanties amicales C.M. de l'auto Inc.» viennent de fermer leurs portes, incapables de se refinancer et, pis encore, elles ne possédaient aucun fonds de réserve.

Au total, \$555,000 viennent ainsi de s'envoler et il est impossible, indiquait hier au SOLEIL un porte-parole de l'Office de la protection du consommateur (OPC), de récupérer quelque montant que ce soit.

L'Assemblée nationale a bien adopté une loi en décembre pour

cerner les activités de ce type de compagnies, mais la réglementation en découlant n'entrera pas en vigueur avant la fin de l'été. Toute entreprise du genre devra alors déposer un important cautionnement, pour garantir sa solvabilité.

A la suite de plusieurs plaintes d'automobilistes et de l'intervention de l'Association pour la protection des automobilistes (APA), présidée par M. Philippe Edmunston, l'OPC avait mis en demeure «Les garanties amicales C.M.» de se refinancer ou de cesser de vendre de nouveaux contrats.

L'enquête entreprise par l'OPC en février avait vite révélé que la compagnie éprouvait de sérieux problèmes administratifs, qu'elle avait accumulé un déficit considérable et qu'elle n'avait pas de réserves suffisantes pour rencontrer ses obligations vis-à-vis de ses clients.

### 146 concessionnaires

L'entreprise, mise sur pied en juillet 1983, a fait affaire avec 146 concessionnaires automobiles au Québec, dont 34 dans la seule région de Québec, le plus grand nombre relevé par l'OPC. Les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord ne sont pas touchées.

M. Jean-Guy Bégin, secrétaire de la Corporation des concessionnaires d'automobiles du Québec (section de Québec), a indiqué au SOLEIL

qu'effectivement «plusieurs concessionnaires sont impliqués là-dedans. Certaines de ces compagnies sont solvables, mais sûrement qu'au niveau de notre corporation, nous allons repenser notre attitude face à de tels programmes».

La garantie prolongée est offerte à un client acheteur d'un véhicule d'occasion par le conseiller-vendeur et consignée dans un contrat à part, bien qu'il arrive, semble-t-il, d'après l'OPC, que certains marchands peu scrupuleux l'incluent dans le total de la vente sur le seul contrat principal. Dans ce dernier cas, le consommateur pourrait avoir recours contre le commerçant.

### Déjà garantie

La loi sur la protection du consommateur oblige déjà les marchands à donner une garantie de six mois pour un véhicule de moins de deux ans n'ayant pas parcouru plus de 40,000 kilomètres, de trois mois pour les voitures de moins de trois ans et ayant moins de 60,000 kilomètres de route et d'un mois pour les véhicules de moins de cinq ans et dont le kilométrage est de moins de 80,000 kilomètres.

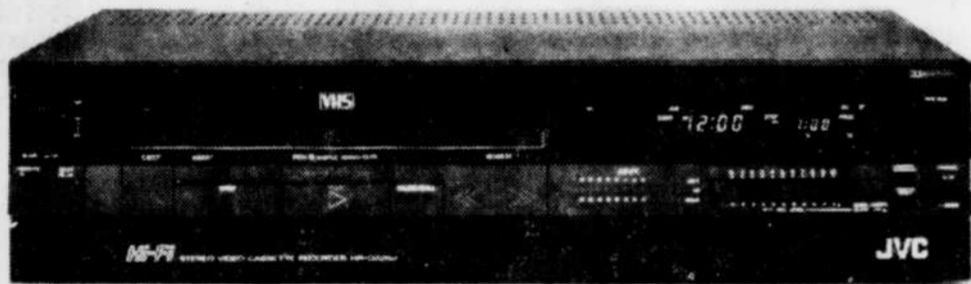
Ce qui fait dire à un porte-parole de l'OPC que les garanties supplémentaires pour les voitures d'occasion sont souvent inutiles, parce que la loi elle-même couvre une bonne période.



L'enquête entreprise par l'OPC en février avait vite révélé que la compagnie éprouvait de sérieux problèmes administratifs.

## VENTE DE DÉMÉNAGEMENT

LE MEILLEUR VIDÉO HI-FI SUR LE MARCHÉ



**JVC HRD 7250**  
Vidéo-cassette Hi-Fi

Réponse de fréquence: 20-20,000 Hz  
Rapport dynamique: plus de 80 dB  
Pleurage: .005

**1279<sup>99</sup>**

**CARTOUCHE ORTOFON GRATUITE**  
No VMS-3



**TABLE TOURNANTE THORENS**

No TD-166-MK-11

**219<sup>\$</sup>**



**CASSETTE MAXELL XL-1190**  
en boîte de 12

**3<sup>39</sup>** ch.



**CASSETTE VIDÉO JVC T-120**  
6 heures

**6<sup>99</sup>** ch.

# stéréoquad

QUÉBEC

710, Côte Franklin

687-0909

CHARLESBOURG

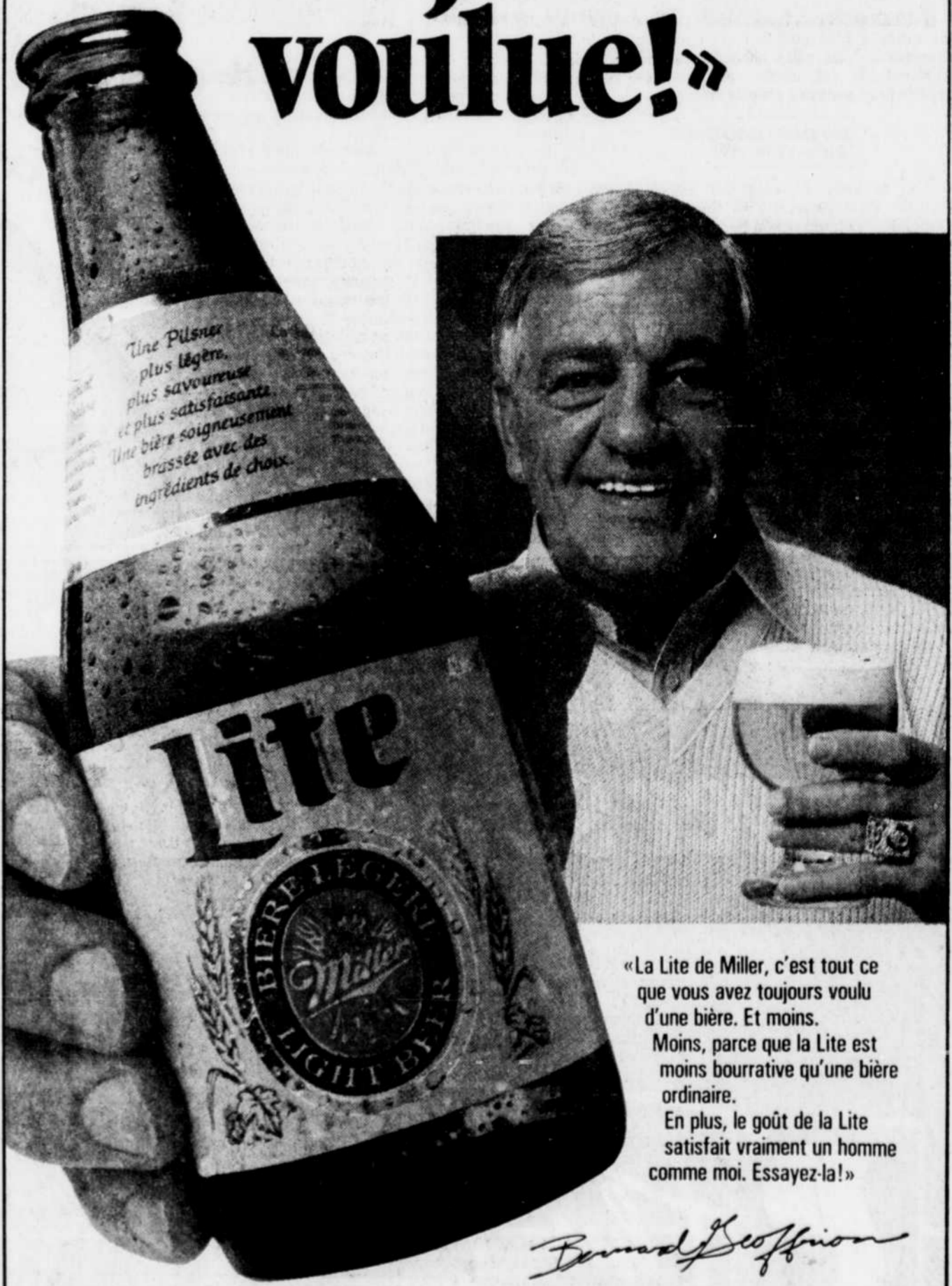
5265, 1ère Avenue

627-1210



Maintenant brassée au Québec

# «Voici la Lite que vous avez toujours voulue!»



«La Lite de Miller, c'est tout ce que vous avez toujours voulu d'une bière. Et moins. Moins, parce que la Lite est moins bourrative qu'une bière ordinaire. En plus, le goût de la Lite satisfait vraiment un homme comme moi. Essayez-la!»

*Bernard Stoffman*

**Tout ce que vous avez toujours voulu d'une bière. Et moins.**

LA BRASSERIE O'KEEFE LIMITÉE